

Réforme de l'ITR : Le STIP va écrire au président de la République

le 25 novembre 2009 à 15:39 | source: Tahitipresse |

Le Syndicat territorial des instituteurs et agents de l'éducation publique (STIP) s'inquiète de la non réponse de l'Etat à sa proposition alternative à la suppression de l'indemnité temporaire de retraite (ITR). Selon le syndicat, suite à un protocole d'accord signé il y a un an pour mettre fin au conflit, l'Etat devait rendre un rapport avant la fin 2009. Le groupe national ne s'étant toujours pas réuni, le STIP en appelle au président de la République.

On se souvient, qu'il y a un an, la réforme de l'ITR pour les fonctionnaires d'Etat de La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française, avait notamment poussé les fonctionnaires polynésiens à occuper la rue durant une dizaine de jours. "Suite à un protocole d'accord, nous avons repris le travail, en échange de l'examen par un groupe de travail national de propositions alternatives", a expliqué la secrétaire générale du STIP, Diana Yeng Kow, mercredi matin lors d'une conférence de presse.

Un dossier "présidentiel"

Revenant d'une mission en métropole, elle a indiqué que le rapport de ce groupe, qui devait être prêt "selon la loi" d'ici la fin de l'année, était inexistant. "Le groupe de travail national ne s'est pas réuni", précise encore Mme Yeng Kow "alors que dix réunions ont été organisées avec l'ensemble des syndicats de Polynésie française, au cours desquelles nous avons émis des propositions alternatives permettant la mise en place d'un système de retraite complémentaire. Et ce, afin de pallier la réforme de l'ITR".

A Paris, au ministère de l'Outre-mer de Marie-Luce Penchard, qui a repris le dossier initié par Yves Jégo, "on nous a avoué ne pas maîtriser ce dossier, considéré comme 'présidentiel'", s'inquiète-t-on au STIP.

En conséquence, le syndicat a donc décidé d'écrire directement au président de la République. Un courrier dans lequel le STIP évoque aussi le souci des fonctionnaires d'Etat polynésiens de ne pas voir leurs cotisations 'maladie' gérées par le Pays (c-à-d la CPS), ainsi que leur laissent penser certaines rumeurs. La lettre ouverte au président de la République

"De manière plus positive, nous avons cependant eu l'assurance par l'Etat qu'il n'y aura pas de transfert de la masse salariale de l'Etat au Pays", a indiqué Mme Yeng Kow. En clair, cela veut dire que les salaires des 'profs' seront toujours versés par l'Etat et non par le ministère polynésien de l'Education.

Les effets pervers de la réforme de l'ITR

Pour certaines catégories de salaires, la diminution progressive de l'ITR jusqu'à sa disparition progressive en 2018, a amené de nombreux fonctionnaires d'Etat de l'enseignement à anticiper leur retraite avant le 31 décembre 2008, indique-t-on au STIP.

En conséquence de quoi, effet pervers, "près de 200 classes du primaire sont aujourd'hui sans titulaire", précise-t-on encore, en expliquant que certains de ceux qui sont restés "par souci citoyen" auront une retraite sérieusement diminuée. Tout en reconnaissant des revenus qui sont au-dessus du minimum moyen, les instituteurs et professeurs de la fonction publique ne veulent pas qu'on les prenne pour des nantis. Et ils tiennent à faire valoir l'accord contractuel que représentait l'ITR, lors de leur embauche, accord qui est remis en cause par la réforme aujourd'hui actée.

Le groupe de travail national devait étudier leurs propositions alternatives de compensation. Par ailleurs, font-ils aussi remarquer, une retraite dévalorisée aura aussi pour conséquence une baisse de leur pouvoir d'achat et, en cascade, une diminution des emplois induits qu'ils peuvent générer (jardinier, femme de ménage, etc.).